

CDCC

Billets adossés à des sûretés générales (« billets SGC »)



Billets adossés à des sûretés générales (« billets SGC ») : de quoi s'agit-il au juste?

Conçus en tant que solution de rechange aux acceptations bancaires (AB)

L'abandon de la publication du Canadian Dollar Offer Rate (le « taux CDOR ») le 28 juin 2024 marque un changement important dans les marchés financiers canadiens, et la transition vers des solutions de rechange en matière de financement et de placement exige une planification et une exécution rigoureuses.

Les billets SGC¹ sont garantis par le crédit des banques et des courtiers (les « membres compensateurs SGC ») qui souscrivent les titres en prise ferme et offriront une solution de rechange pour les besoins de placement et de financement à court terme. Assorti de son propre numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN), chaque billet SGC sera accessible sur les principales plateformes de négociation de titres à revenu fixe canadiens. Les billets SGC représentent une option d'investissement intéressante par rapport aux alternatives disponibles.

Facilité d'accès pour les investisseurs

Les investisseurs en billets SGC n'ont pas besoin d'être membres de la CDCC, de participer au Service canadien de gestion des garanties (SCGG)² ou d'être un adhérent-mandant de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS). En effet, les preneurs fermes placent les billets SGC directement auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché primaire comme un instrument de trésorerie (admissible au CDSX), au même titre que les AB.

Ils offrent ainsi une solution de rechange viable aux investisseurs qui ne sont pas admissibles aux opérations de prise en pension. De plus, compte tenu de leur normalisation, les billets SGC conviennent également aux investisseurs qui souhaitent négocier sur le marché secondaire. Les investisseurs qui détiennent des billets SGC profitent de caractéristiques novatrices sans avoir à gérer d'aspects complexes sur le plan opérationnel.

Instrument à escompte du marché monétaire

Les billets SGC sont des instruments à escompte, en ce sens que leur cours est inférieur à leur valeur nominale. Lorsque les billets SGC arrivent à échéance, les porteurs reçoivent la valeur nominale, peu importe le rendement des titres SGC.

Les billets SGC seront émis sous forme de valeurs inscrites en compte à la CDS et seront offerts en coupures minimales de 100 000 \$ et en multiples entiers de 100 000 \$. Ils seront offerts lors de tout jour ouvrable et se déclineraient en échéances de un, deux, trois, six et douze mois.

Garantis par un panier normalisé de titres liquides et de grande qualité³

Les billets SGC sont garantis par des titres de créance de grande qualité libellés en dollars canadiens. Plus exactement, le panier de titres SGC est composé de titres admissibles au mécanisme permanent l'octroi de liquidités de la Banque du Canada^{4,5} (dont des obligations du gouvernement du Canada, des provinces, du secteur public, de municipalités et de sociétés, des obligations couvertes et des titres hypothécaires LNH) ou non admissibles au mécanisme (titres de créance de sociétés notés BBB+, BBB, BBB- ou l'équivalent et titres de participants à Lynx).

Tous les titres SGC sont de catégorie investissement (note supérieure à BBB- ou l'équivalent) et les actifs de chaque preneur ferme/membre compensateur SGC sont regroupés dans un seul fonds commun servant à garantir les billets SGC.

Cote élevée d'une agence de notation du crédit

Notés par Moody's, les billets SGC ont une cote (cible de P-1 pour chaque série) qui dépend de la cote de crédit de la contrepartie du preneur ferme/du membre compensateur SGC (et non du panier de titres SGC). La cote cible est également conçue afin de répondre aux critères minimums prévus dans les politiques de placement.

¹ Consultez la notice d'offre, les documents du programme et l'[Avis aux membres 126-23](#).

² <https://www.cds.ca/solutions/cds-key-initiatives/canadian-collateral-management-service?lang=fr>

³ Des limites de concentration s'appliquent. Se reporter au site Web de la CDCC, au <https://www.cdcc.ca/fr/sgc-notes>.

⁴ <https://www.banqueducanada.ca/marches/operations-marches-octroi-liquidites/operations-programmes-et-facilites/politiques-matiere-garanties/>

⁵ Les titres SGC comprennent tous les titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités autres que les titres adossés à des actifs, le papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») et les portefeuilles de prêts autres qu'hypothécaires.

Différences par rapport aux produits canadiens de type PCAC standards

Contrairement aux porteurs de PCAC, les porteurs de billets SGC ne sont pas directement exposés aux actifs sous-jacents. Ils sont plutôt exposés au risque de liquidité et de crédit des preneurs fermes/membres compensateurs SGC par l'entremise de l'opération de mise en pension des titres SGC sous-jacente qui correspond aux modalités des billets SGC⁶.

Par conséquent, contrairement au PCAC standard, aucune source de liquidité secondaire n'est exigée, car la gestion se fait directement dans le cadre de l'opération de mise en pension de titres SGC, qui sert à financer le versement des billets SGC à l'échéance.

Gestion active du risque par la CDCC⁷

Les billets SGC sont garantis par un panier de titres SGC, qui est transparent du point de vue des porteurs de billets SGC et géré par la CDCC dans le cadre de son processus de gestion active du risque, ce qui comprend l'évaluation au marché quotidienne⁸, les décotes et la substitution des titres du panier.

La CDCC gère également le risque de contrepartie entre le membre compensateur SGC et la fiducie de billets SGC (émettrice des billets SGC), ce qui protège encore plus les porteurs en offrant une garantie complète sur le panier (mécanisme de stabilisation de l'émission jusqu'à l'échéance grâce au nouveau Service canadien de gestion des garanties [SCGG⁹]).

Transparence du point de vue des investisseurs

Les investisseurs peuvent recourir au service TMX Datalinx pour suivre en tout temps le panier de titres SGC (regroupés au niveau de l'émetteur) de chaque banque souscriptrice/courtier souscripteur et consulter les substitutions quotidiennes admissibles¹⁰.

Parties au programme

- **La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »)** : Promoteur, agent administratif, dépositaire, agent payeur (pour les billets SGC), contrepartie centrale (CC) de compensation pour l'opération de mise en pension de titres SGC sous-jacente aux billets SGC.
- **Membres compensateurs SGC** : Preneurs fermes des billets SGC et participants aux opérations sur titres à revenu fixe répondant aux critères supplémentaires dans le cadre du programme de billets SGC.
- **Fiducie de billets garantis par titres généraux (« fiducie de billets SGC »)** : Émetteur des billets SGC.
- **Société de fiducie Computershare du Canada** : Fiduciaire de l'émetteur.
- **Compagnie Trust TSX** : Fiduciaire conventionnel.
- **Moody's** : Agence de notation – note cible de P-1 pour chaque série de billets SGC (par preneur ferme ou par série).
- **Service canadien de gestion des garanties (« SCGG »)** : Infrastructure de gestion des garanties pour les paniers de titres SGC. La CDCC et les membres compensateurs SGC sont des participants, non des porteurs de billets SGC.

⁶ Les modalités des billets SGC correspondent à celles de l'opération de mise en pension des titres SGC sous-jacente (c.-à-d. montants, taux, dates de début et de fin identiques).

⁷ En vertu des règles de la CDCC relatives aux opérations sur titres à revenu fixe pour l'opération de mise en pension des titres SGC sous-jacente.

⁸ Les cours et autres données de référence sont fournis par CanDeal DNA : <https://www.canddeal.com/fr/donn%C3%A9es-et-analytique-dna>.

⁹ <https://www.cds.ca/solutions/cds-key-initiatives/canadian-collateral-management-service?lang=fr>

¹⁰ TMX Datalinx est la division des services d'information de Groupe TMX Limitée. TMX Datalinx propose un grand éventail de services et de produits de données historiques, en temps réel et autres à une clientèle nord-américaine et mondiale. Les données sur les paniers de titres SGC peuvent être consultées ici : <https://www.tmxwebstore.com/products/sgc-notes>.

Pour plus d'information

cdcc.ca

Veillez noter que l'information figurant aux présentes ne constitue pas une analyse exhaustive, mais plutôt un énoncé sommaire du programme de billets SGC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents suivants sur le site Web de la CDCC, au <https://www.cdcc.ca/fr/sgc-notes> :

- Programme de billets SGC – Notice d'offre et documents du programme
- Règles de la CDCC
- Manuel des opérations de la CDCC
- Avis aux membres 126-23

À moins que d'autres définitions ne soient précisées dans le présent document, tous les termes qui y sont employés ont le sens qui leur est attribué dans les Règles et le Manuel des opérations de la CDCC ou dans la notice d'offre et les documents du programme de billets SGC.

Prière de noter que le contenu du présent document est offert à titre informatif seulement. Ces renseignements ne visent à communiquer aucun conseil ou avis d'ordre juridique, comptable, fiscal ou financier et ne doivent pas être utilisés à des fins professionnelles ou commerciales. Nul ne doit s'appuyer uniquement sur les renseignements obtenus à partir d'une page Web ou d'hyperliens ou sur toute autre information générale pour agir ou s'abstenir d'agir sans avoir d'abord obtenu un avis juridique ou un autre avis professionnel approprié. L'utilisation de ces renseignements se fait à vos propres risques. Seuls vos propres conseillers sont en mesure de fournir l'assurance que les renseignements contenus aux présentes — et l'interprétation que vous en faites — sont applicables ou appropriés dans votre situation précise. Les lois de la province de Québec et celles du Canada applicables régissent l'utilisation et l'interprétation du présent document, nonobstant les conflits de lois et de dispositions, et indépendamment de votre territoire de domicile ou de résidence ou de l'endroit où vous vous trouvez. Vous convenez par les présentes vous en remettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec en cas d'action en justice ou de poursuite relative au présent document et acceptez de ne pas tenter d'action ou de poursuite ailleurs qu'à Montréal, au Québec, au Canada.

Les renseignements présentés ici pourraient être incomplets et faire l'objet de modifications. Les investisseurs potentiels ne doivent prendre aucune décision définitive d'investir sans avoir lu la version définitive des documents du programme de billets SGC, ainsi que les règles et manuels de la CDCC.

Le programme de billets SGC constitue une offre de titres dans les territoires où ces titres peuvent légalement être offerts à la vente, et ces titres ne peuvent être proposés que par des personnes autorisées à les vendre. Dans le cadre de l'offre des titres, nul n'est autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations et, le cas échéant, on ne doit pas se fonder sur celles-ci. Le contenu du présent document a été fourni par Fiducie de billets garantis par titres généraux et repose sur les renseignements les plus précis dont on dispose à la date de la publication, et les membres compensateurs SGC ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie quant à son caractère exact et complet. Nul n'est autorisé à faire des déclarations ou à donner des garanties au nom de Fiducie de billets garantis par titres généraux ou des membres compensateurs SGC autres que celles qui figurent ou dont il est fait mention dans le présent document. La revente des titres sera soumise à des restrictions en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui varient d'un territoire à l'autre. Fiducie de billets garantis par titres généraux n'a aucune obligation d'accepter une offre d'achat des titres décrits dans le présent document. Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 (la « Loi de 1933 ») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain applicables, et ces titres ne sont pas offerts ni vendus aux États-Unis ou aux personnes des États-Unis (« U.S. Persons »), au sens donné à ce terme dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933 (le « Regulation S »), à moins que ces titres soient ultérieurement inscrits ou fassent l'objet d'une dispense d'inscription en vertu de la Loi de 1933.

© 2024, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC). Tous droits réservés. Il est interdit de copier, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans obtenir le consentement écrit préalable de la CDCC. Les renseignements qui figurent dans le présent document sont fournis à titre informatif seulement. Ni Groupe TMX Limitée, ni ses sociétés affiliées, ni Fiducie de billets garantis par titres généraux, ni la CDCC en sa qualité d'agent de cette dernière ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document et ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Le présent document ne vise pas à offrir de conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni de conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas se fonder sur celui-ci pour de tels conseils. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX, ses sociétés affiliées, Fiducie de billets garantis par titres généraux et la CDCC, en sa qualité d'agent de cette dernière, ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Canadian Derivatives Clearing Corporation, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, CDCC et CCCPD sont des marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. « The Future is Yours to See. », TMX, le logo de TMX, Groupe TMX, TSX et « Voir le futur. Réaliser l'avenir. » sont des marques déposées de TSX Inc. et elles sont utilisées sous licence. CDS est la marque déposée de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et elle est utilisée sous licence.